



Montpellier, Lundi 3 juillet 2017

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Commission Départementale d'Aménagement Commercial (C.D.A.C)

La Commission Départementale d'Aménagement Commercial s'est tenue à la préfecture de l'Hérault, le vendredi 30 juin 2017.

1 - Le projet de création d'un supermarché à l enseigne « LIDL » de 1 621 m² de surface de vente, situé sur la commune de Vendargues, Avenue des Bigos, a recueilli un avis favorable.

2 - Le projet d'extension de 311 m² de surface de vente d'un supermarché à l enseigne « Uexpress », portant sa surface totale de vente à 1 210 m², et la création d'un point permanent de retrait par la clientèle, d'achats au détail commandés par voie télématique, organisé pour l'accès en automobile, composé de 3 pistes de ravitaillement d'une emprise au sol de 84 m², situé Route de Montpellier D613, à Saint-Jean-de-Védas, a recueilli un avis favorable.

Depuis le décret 2008-1212, la CDAC, dont le secrétariat est assuré par le bureau de la réglementation générale de la préfecture, est chargée d'étudier les demandes d'implantation ou d'extension des surfaces commerciales.

Elle est composée de 7 élus locaux et de 4 personnes qualifiées dont 2 en matière de consommation et 2 en matière de développement durable et d'aménagement du territoire.

Contact presse : Service départemental de la communication interministérielle
04 67 61 61 25 - pref-communication@herault.gouv.fr

Site internet : www.herault.gouv.fr

